

**CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
ELITE FILLES et GARS - PROMOTIONNEL 1 et PROMOTIONNEL 3 FILLES
Mercredi 6 MARS 2019 à BREST**

<i>Date limite des championnats départementaux :</i>	<i>Mercredi 27 février 2019</i>
<i>Commission de qualification :</i>	<i>Jeudi 28 février 2019</i>
LIEU :	Complexe sportif de Provence - BREST
RESPONSABLES DE LA COMPETITION :	<u>Anne-Yvonne KERSAUDY</u> à contacter en cas de souci le jour de la compétition Etablissement : La Croix Rouge BREST – 02.98.47.81.00 Port : 07.85.80.24.02
SECRETARIAT DE COMPETITION :	Isabelle COSQUER – Ugsel Bretagne
Accueil :	9 h 00
Echauffement général	9 h 15
Début de compétition :	9 h 45
Fin de compétition :	vers 17 h 00

**10' d'échauffement spécifique à
chaque agrès au début de chaque
rotation**

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.

Situation : Quartier Bellevue – Avenue de Provence.

Rappel :

- **Elite féminin** : **individuelles uniquement**, issues des clubs FFG et fédérations affinitaires ET toute gymnaste qui le souhaite (sol – saut – barres asy – poutre).
- **Promotionnel 1 féminin (ancien Elite 2)** : **individuelles ET par équipe**, issues des AS (sol – saut – barres asy – poutre). Equipe : 3 au mini – 4 au maxi.
- **Promotionnel 3** : **individuelles uniquement** élèves licenciées en club mais ayant un petit niveau (sol- saut- barres asy- poutre) Qualification jusqu'au régional. Les feuilles de matchs à utiliser sont celles du PROMO 1.

Pas de changement chez les garçons

Qualifications : La CSR gymnastique se réunit le jeudi 28 février 2019 pour déterminer les qualifications individuelles. Les équipes seront automatiquement composées à partir des individuels qualifiés. Aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée au titre du championnat par équipe, excepté pour les équipes championnes départementales.

A l'issue de la commission, ce seront les comités qui se chargeront de transmettre au territoire les qualifiés. Il n'est pas demandé de confirmation de participation.

Forfaits : Les forfaits doivent être signalés auprès de la responsable de compétition par SMS.

Jury : Chaque école représentée doit amener au **MINIMUM 1 JUGE ENSEIGNANT**.

Les Jeunes Officiels ayant participé aux divers stages nationaux Ugsel seront sollicités.

Chaque professeur doit s'inscrire sur un agrès avec le lien Doodle ci –dessous pour le

JEUDI 28 FEVRIER 2019

<https://doodle.com/poll/y4iqvp6w2fgrn7b7>

En cas de non-respect de cette règle (inscription dans le respect du délai), l'établissement en faute ne sera pas validé.

Musique : **Clé USB :** Format MP3 demandé. – 1 fichier par élève même si c'est la même musique.
Nommer les fichiers de la façon suivante : NOMS, PRENOMS, CATEGORIES, ETABLISSEMENT des gymnastes

Tenue : Sont OBLIGATOIRES : justaucorps pour les filles et short et maillot pour les gars.
Pour les équipes : le justaucorps uniforme n'est plus obligatoire au niveau régional.
Tous les professeurs doivent IMPERATIVEMENT être en chaussures de sport.

Déroulement :
Chaque gymnaste se déplace avec ses feuilles d'agrès personnalisées, correctement remplies et sa licence (une vérification pourra être faite pendant l'épreuve). Les difficultés doivent être indiquées dans l'ordre de passage. Une pénalité de 0,20 sera appliquée si les feuilles sont mal rédigées.

PLUS DE CHEVAL – LA TABLE DE SAUT EST OBLIGATOIRE.

Précision pour le PROMO 3 :

Afin de différencier facilement les feuilles de matchs des promo 3 de celles des promos 1, il est demandé aux professeurs de photocopier les feuilles de matchs de promo 3 sur du papier couleur.

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugse,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES
doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX.

Divers : Il est formellement interdit de manger dans la salle.
Un casse-croûte et une boisson seront offerts aux membres du jury.

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT NATIONAL :

Elle doit être déposée le jour de la compétition régionale **AU PLUS TARD**, auprès du responsable de la compétition (avant si possible au secrétariat régional). La raison doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE (voir encart spécifique pour plus d'info).

ugselbretagneugymnastiqueugselbretagneugymnastiqueugselbretagneugymnastique



COMPETITION NATIONALE :



Date limite des championnats territoriaux :	Mercredi 3 avril 2019
Commission de qualification :	Jeudi 4 avril 2019
DATES :	(7) 8-9-10 mai 2019
LIEU :	ALENÇON (61)

QUALIFICATIONS : La commission nationale de qualification se réunit pour déterminer les individuels et les équipes qualifiées.
L'information est diffusée sur le site internet de l'Ugse nationale.
Les résultats régionaux sont mis à jour en fonction de ces qualifications.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugse nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

L'Ugse Bretagne organise un déplacement à ce championnat national et assure l'hébergement pour le groupe.

PRINCIPE D'ORGANISATION :

1) A l'issue de toutes les compétitions qualificatives au championnat national, l'Ugse Bretagne expédie **par courriel aux établissements** concernés un formulaire de réservation à retourner pour une date butoir.

2) Un établissement qui souhaite bénéficier de ce service s'engage :

= à encadrer ses élèves durant le séjour ou transmet cette responsabilité à une personne clairement désignée.

= à réserver et payer auprès de l'organisateur :

* les droits d'engagement de ses qualifiés.

* le forfait restauration.

* le cas échéant : les navettes (suivant les consignes données par l'Ugse Bretagne).

= à assurer l'information de ses élèves et des familles.

3) Les réservations sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Ainsi, lorsque les réservations dépassent les capacités d'organisation prévues par l'Ugse Bretagne, les établissements ayant réservé les derniers sont aussitôt prévenus de l'impossibilité de prendre leur réservation en considération.

4) A l'issue de la période de réservation, l'Ugse Bretagne établit le plan de transport et l'expédie le plus rapidement possible **par courriel aux établissements** participants.

ATTENTION : Pour des raisons évidentes de « confidentialité », seule l'annonce de l'organisation d'un déplacement par l'Ugse Bretagne peut être mentionnée sur le site internet. Aucune information pratique n'y figure pour éviter que des personnes autres que les professeurs effectuent les démarches.

RAPPEL : **TOUT ELEVE** (même majeur) :

- représente SON ETABLISSEMENT SCOLAIRE.
- doit être engagé par SON ETABLISSEMENT SCOLAIRE
- (administrativement et financièrement¹).
- doit être informé par SON PROFESSEUR EPS des modalités pratiques d'organisation.
- doit être pris en charge par SON PROFESSEUR EPS ou une personne clairement désignée faisant partie du voyage.

5) Les frais de déplacement et d'hébergement sont facturés aux Ugse départementales qui répercutent ou pas ces frais auprès des établissements suivant leurs règles de fonctionnement.

Ces informations peuvent subir des modifications tout au long de la saison pour de multiples raisons.
Avant chaque compétition régionale, il est donc important de
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE et de l'UGSEL NATIONALE
pour s'informer en temps réel.

ugselbretagneugymnastiqueugselbretagneugymnastiqueugselbretagneugymnastique

Secrétariat UGSEL Bretagne : 10-21 rue des Capucins – BP 30541 – 22205 GUINGAMP Cedex

Tél : 02.96.21.06.30

Courriel : ugsel-bretagne@ugsel-bretagne.org – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>

Ugse nationale – Site : <http://www.ugsel.org>

¹ Pour l'UGSEL, seul l'établissement scolaire est habilité à payer.